

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 mars 2022

Délibération n°2022-09 portant modification du numerus clausus des promotions normaliens étudiants 2022

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure, article 26 ;
- Vu** la délibération CA ENS n°2021-39 du 15 décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration fixe à 5 le nombre de places ouvertes au concours Médecine humanités, ce qui porte à 139 le nombre total des places ouvertes aux concours normaliens étudiants pour la rentrée 2022.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents : 19	Pour : 25
Procurations : 6	Contre : 0
Votants : 25	Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 11 mars 2022

Le Président du conseil d'administration

François HARTOG



Mise en ligne le : 15 mars 2022